

CONSEILLER



Les particuliers dans leurs projets de construction ou de réhabilitation, pour une meilleure prise en compte de la qualité architecturale et environnementale des constructions et leur bonne insertion dans le milieu avoisinant :

- / Choix du terrain, de l'orientation, projet de vie, agencement, matériaux, aménagement du jardin.
- / Réglementation juridique, normes, techniques, démarches.

Les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement des territoires, pour proposer une architecture publique inventive et économe en énergie, pour améliorer le cadre de vie des habitants, pour proposer des solutions « sur mesure » grâce à sa connaissance du terrain.

- / Réflexions préparatoires des décisions publiques et accompagnement dans la durée des actions (définition des objectifs, des conditions de réalisation du projet, choix du maître d'œuvre, le suivi des études, etc.).
- / Approche globale et mise en cohérence des projets architecturaux, urbains et de territoire.
- / Pré-programmation et diagnostics territoriaux, intercommunaux, communaux.
- / Stratégie, innovation, expérimentation, etc.

L'équipe du CAUE

Elle se compose d'experts du territoire : architectes, urbanistes, paysagistes, conseiller en maîtrise de l'énergie, ingénieur écologue, juriste, conseiller en santé des végétaux.

Le public du CAUE

Les citoyens, associations, syndicats, mairies, communautés de communes, syndicats mixtes, offices du tourisme, collectivités publiques, professionnels, corps enseignant.

Quand contacter le CAUE ?

Pour tous, le plus tôt possible. En amont du projet, dans sa phase de réflexion pour éviter les pièges, gagner du temps et de l'argent, avoir une approche globale et cohérente de son projet.

Comment contacter le CAUE ?

Pour les particuliers : les architectes-conseillers du CAUE de la Gironde viennent à votre rencontre sur tout le territoire, dans 39 points de permanences. Pour prendre rendez-vous : www.cauegironde.com

Pour les élus, collectivités, professionnels : une simple demande écrite auprès de la direction du CAUE suffit.
contact@cauegironde.com



GRATUITÉ
NEUTRALITÉ
PROXIMITÉ
PÉDAGOGIE

Conception et réalisation CAUE de la Gironde

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE

LE CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Gironde accompagne les élus, collectivités locales, institutions et particuliers dans leurs démarches d'aménagement et d'urbanisme.

Né de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le CAUE est investi d'une mission de service public au profit de tous, pour l'amélioration du cadre de vie, de la qualité architecturale et paysagère du territoire.

Créé par le Conseil départemental de la Gironde en 1979, **le CAUE de la Gironde assure à la fois une offre culturelle, pédagogique et technique, dans la conduite de ses missions assignées par la loi.**

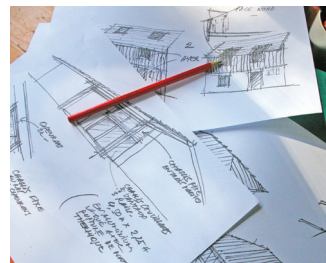
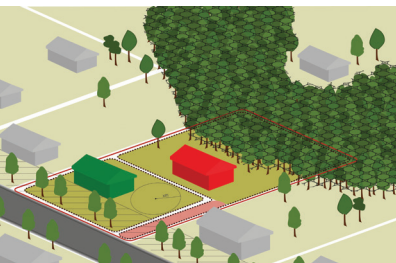
Conseiller, former, informer et sensibiliser tous les acteurs et citoyens d'un territoire à la qualité du cadre de vie sont les missions du CAUE.

L'équipe du CAUE accompagne :

- / les particuliers dans leurs projets de construction, extension, rénovation, etc.
- / les collectivités locales dans la mise en œuvre des projets d'aménagement du territoire, de la planification à la construction du bâti,
- / le grand public pour une meilleure compréhension des enjeux de l'amélioration du cadre de vie.

*« La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont **d'intérêt public**. [...] » « Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »*

Extrait art. 1 et art. 7 Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.



FORMER

Les élus, les agents des collectivités, les maîtres d'ouvrage et les professionnels, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement pour une meilleure appréhension des projets de territoire et des enjeux de demain.

- / Conférences en salle avec exposés théoriques et témoignages.
- / Visites d'études sur site : lecture sensible, avec supports d'analyse.
- / Ateliers pratiques par petits groupes.
- / Journées de formation thématiques (sur le bâti, l'espace public, paysage, planification, normes, réglementations, etc.).
- / Formations à la carte : tout au long de l'année, le CAUE propose des formations ciblées pour les élus et techniciens des collectivités territoriales, à son siège ou sur tout le territoire.



SENSIBILISER

Le grand public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement et favoriser sa participation à l'élaboration de son cadre de vie par le biais de :

- / publications, expositions, conférences,
- / événements, Journées européennes du patrimoine, Journées Nationale de l'Architecture, etc.,
- / visites, circuits, rencontres, prix d'architecture etc.
- / Éveil de la curiosité (ouvrir les yeux, écouter, percevoir, etc.).
- / Étonnement (d'autres manières de construire, d'habiter, etc.).
- / Éducation du regard (comprendre les éléments architecturaux, urbains et environnementaux et exercer un regard critique).

